

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale  
Service de la Vie Associative  
04.13.31.39.16

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 19 OCTOBRE 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA**

**OBJET : Soutien aux associations de Lutte contre les Discriminations : Subvention  
Fonctionnement -Investissement- Exercice 2018 - 5ème Répartition.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la lutte contre les discriminations, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

J'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation, suivant les tableaux joints au présent rapport, les demandes de subvention de fonctionnement et d'investissement formulées par diverses associations, au titre de l'année 2018.

Le montant des subventions à allouer au titre du dispositif de soutien aux associations de lutte contre les discriminations s'élève à :

- 1/ 12.900 € en fonctionnement
- 2/ 30.000 € en investissement

Pour toute subvention supérieure à 23.000 €, une convention de partenariat conforme à la convention type prévue à cet effet, sera établie préalablement au versement de l'aide départementale.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé  
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL